

Les archives oubliées de l'abbé Grégoire

Derrière le nom familial de l'abbé Grégoire (1750-1831), se cache un « illustre méconnu ». Et voilà qu'un professeur de classes préparatoires découvre une manne d'archives inédites. Celles-ci renouvellent ce que nous savons de ce prêtre révolutionnaire qui croyait en l'égalité des hommes, fussent-ils juifs ou « de couleur »...



par **Sophie Laurant**

Publié le 24/09/2020 à 16h29

Mise à jour le 06/05/2022 à 12h54

 Lecture en 10 min



© illustrations Riki Blanco

illustrations Riki Blanco

>>> Ecouter notre chronique "Regard sur le patrimoine", par notre journaliste Sophie Laurant :

" vous verrez, mon père, ce ne sont pas quelques vieux papiers que ma famille conserve, mais toute une armoire! " lui a confié son élève, le jeune Olivier Carnot, à la cantine du lycée, quelques jours plus tôt. Ce matin de septembre 1988, quand les parents d' Olivier lui ouvrent les portes de la fameuse armoire dans leur château familial, des piles de papiers anciens, entourées de leurs ficelles d'origine, s'offrent à la vue du père Jean Dubray... L'émotion du découvreur de trésor l'étreint. Enseignant

en lettres et philosophie et aumônier dans un lycée de l'Essonne, il reconnaît la valeur de cette collection inédite : une bonne partie des archives de l'abbé Henri Grégoire, l'un des acteurs principaux de la Révolution, s'étale là sous ses yeux !

En discutant avec les Carnot, Jean Dubray reconstitue l'histoire: il est probable qu'en 1831, à la veille de sa mort, Henri Grégoire ait légué cet ensemble à son jeune ami Hippolyte Carnot – fils du conventionnel Lazare Carnot – qui a rapporté l'héritage en sa demeure. Cependant, le professeur est encore loin d'imaginer à quel point la mémoire du prêtre révolutionnaire, va désormais occuper sa vie.

Avec l'accord des Carnot, il se plonge dans le décryptage de cette écriture hâtive. «Au fond, pense-t-il, l'Histoire n'a retenu de l'abbé Grégoire que quelques décisions cruciales», liées à son travail de député à la Constituante (1789-1791) puis à la Convention (1792-1795): la citoyenneté entière pour les juifs, l'abolition de l'esclavage, la fondation du Conservatoire national des arts et métiers. Mais le père Dubray découvre que son souvenir reste ambigu: «Les historiens le trouvent trop chrétien pour s'intéresser à lui, tandis que l'Église se méfie de lui pour avoir approuvé la Constitution civile du clergé qui a créé une Église gallicane relativement autonome, en 1790!» résume-t-il à Caroline Carnot, la mère d'Olivier. Ces inédits seront l'occasion d'approcher le personnage de plus près.

Metz, 27 avril 1789. Un homme de grande taille, au visage avenant, monte dans la diligence pour Paris. C'est Henri Grégoire, curé du village d'Emberménil. Il vient d'être élu représentant du clergé pour la Lorraine, aux états généraux convoqués par le roi le 5 mai prochain. Parmi ses nombreux amis venus lui dire au revoir, nul n'est surpris de ce choix : à 39 ans, l'abbé Grégoire est un esprit brillant qui fréquente tout ce que la Lorraine compte d'intellectuels adeptes des Lumières, mais qui se penche aussi bien sur les problèmes agricoles de ses ouailles. Ce fils de tailleur a eu la chance de bénéficier d'une excellente éducation dans l'école modèle d'Emberménil, à l'université de Nancy, puis au grand séminaire de Metz. Les débats sur les idées nouvelles lui ont valu de traverser, vers 1775, «une crise de foi» profonde... surmontée après un minutieux examen de conscience. «Je suis chrétien parce que la raison, aidée de la grâce divine, m'a conduit à la Révélation», expliquera-t-il, lui qui défend l'idée que l'adhésion religieuse, cette «nécessité intérieure» qu'on appelle aussi la «grâce», ne se conçoit que dans le respect de la liberté de chacun.

Dans le calme de la bibliothèque des Carnot, avec, sous les yeux, les grands arbres du parc, Jean Dubray sent sa curiosité s'attiser au fil des mois, puis des années. Dès l'ouverture des états généraux, Grégoire participe au ralliement du bas clergé au tiers état, contre la noblesse et le haut clergé, un acte signant les tout débuts de la Révolution. Puis il contribue à cette Constitution civile du clergé, au nom de l'égalité et de la réforme de l'Église qui doit, selon lui, retrouver sa simplicité des origines. Tous les prêtres français devront désormais prêter serment à la Constitution et être élus par les fidèles – ce qui va diviser le pays –, les diocèses sont réorganisés selon les départements et Grégoire lui-même sera élu, en 1791, évêque de Blois.



L'adhésion religieuse, cette «nécessité intérieure», ne se conçoit que dans le respect de la liberté de chacun.

Poussé par l'ampleur du dossier, Jean Dubray reprend des études, et, devenu professeur au grand séminaire de Saint-Sulpice, il décide d'explorer l'ensemble des archives Grégoire – car certaines ont aussi été déposées dans d'autres bibliothèques de la capitale. Il étudie sans ordinateur, assis, la plupart du temps, à son austère bureau du XI^e arrondissement de Paris, au sein de la discrète communauté des prêtres du Sacré-Cœur-de-Jésus à laquelle il appartient. Ce travail de fourmi lui vaut de passer en 2004, à 69 ans, une thèse en philosophie consacrée à la pensée de l'abbé Grégoire.

Il explique volontiers à Caroline Carnot qui dactylographie une partie de son travail: «Le moteur que l'on retrouve derrière tous les combats de Grégoire, c'est sa détestation du despotisme.» Pour le père Dubray, celle-ci provient de l'adhésion du prêtre lorrain au mouvement spirituel janséniste qui, depuis le XVII^e siècle, bouleverse les catholiques français sur la question de la prédestination de l'âme et de la liberté de conscience. Le jansénisme a été réprimé par Louis XIV qui y voyait une fronde politique «républicaine». De fait, en 1792, ces idées transforment Grégoire en promulgateur de la Première République ! Aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois (Loir-et-Cher), le père Dubray campe la scène dans le diocèse même de son héros, pour un public qui découvre cet aspect méconnu du travail de l'abbé-député.

21 septembre 1792. La toute jeune Convention, réunie dans la salle du Manège, au jardin des Tuileries, à Paris, débat de la Constitution de la France. Après la fuite manquée de la famille royale, la question a surgi : ne faut-il pas mieux changer de régime ? Grégoire, élu député à nouveau, est revenu de Blois pour siéger. Il réclame l'abolition de la royauté. Danton, de sa voix de stentor, proteste : il y a des problèmes

plus urgents ! Mais la discussion est lancée. Dans l'effervescence générale, Grégoire monte à la tribune et propose que l'on vote immédiatement. L'égalité de tous devant la loi est, pense-t-il, à la base du christianisme : la République est proclamée à l'unanimité ! L'abbé rédige de sa main le texte de loi.

L'égalité de tous devant la loi est à la base du christianisme, pense l'abbé Grégoire.

Une ombre plane toutefois sur Henri Grégoire : n'a-t-il pas fait partie de ceux qui ont voté, au mois de janvier 1793, la mort du roi ? Alors en mission en province, il a adressé une lettre commune avec trois collègues. Arrivée trop tard, elle ne comptera pas au procès, mais ils s'y déclaraient pour « la condamnation de Louis sans appel au peuple ». L'évêque de Blois se défendra plus tard en affirmant qu'il a fait ôter la mention « à mort » de la lettre. Ce que confirment les deux copies parvenues jusqu'à nous. Jean Dubray rappelle que Grégoire est un farouche partisan de l'abolition de la peine de mort (proposée à la Convention quelques mois après): « Il voulait la condamnation du roi comme tyran mais ne souhaitait pas la mort de l'homme. » Et, plus tard, sous la Restauration, il ne fut jamais inquiété comme « régicide ». D'autres historiens se montrent plus dubitatifs: les hommes – et Grégoire le premier – ne sont pas exempts de paradoxes!

Reste que ce défenseur des droits de l'homme qui a fait abolir la torture, ce promoteur du suffrage universel (masculin) a traversé courageusement « l'orage de la Terreur » entre septembre 1793 et août 1794. Durant ces onze mois terribles, on arrête et on guillotine beaucoup, sur foi de soupçons infimes de trahison. Certains des amis de Grégoire disparaissent, tandis qu'on demande aux prêtres – même à ceux ayant prêté serment – d'abjurer leur foi et de se rallier au culte de la Raison.

L'évêque de Blois se fait discret. Néanmoins, chaque jour, vêtu de son habit ecclésiastique, il continue de se rendre au Comité d'instruction publique, situé juste à côté de la salle du manège de la Convention. Tentant d'échapper aux débats virulents, il y travaille à promouvoir l'éducation des filles, à défendre le patrimoine contre le « vandalisme » (c'est lui qui invente le mot), à établir le système métrique, celui des poids et mesures.





17brumaire, an II (7 novembre 1793). l'archevêque de Paris et ses vicaires ont été convoqués devant la Convention qui exige leur démission. Grégoire, alerté, accourt pour les défendre. Poussé à la tribune, il est attaqué par certains députés: «Renonce à ton charlatanisme!» lui crie-t-on. D'une voix qu'il essaie de maintenir ferme, il commence: «Je suis catholique par conviction et par sentiment, et prêtre par choix et ce n'est ni du peuple ni de vous que je tiens ma mission...» Des cris l'interrompent, on l'oblige à descendre. Dans le brouhaha, il s'échappe et va se terrer chez lui. OÙ, bientôt, des émissaires de la Convention viennent tenter de le faire abjurer. Il refuse.

Dans les enveloppes cartonnées des archives Carnot, Jean Dubray reconnaît plusieurs manuscrits: Grégoire a produit, durant ses quatre-vingts ans d'existence, 427 publications! Pamphlets, articles, traités et ouvrages de toutes tailles... Mais son œil exercé découvre un document inconnu: Il s'agit de cinq «lettres à un ami», formule littéraire qui a permis à Henri Grégoire de défendre les positions théologiques du jansénisme et de s'inscrire dans l'héritage de saint Augustin. À première vue, ce texte date de 1805 ou 1806. Il ne sera publié qu'en... 2015 par le père Dubray, qui soutient, cette fois, à l'âge de 79 ans, sa thèse de théologie à l'Institut catholique de Paris.

« Je viens d'acquérir 68 lettres de l'abbé à sa gouvernante », un érudit de Nîmes à Jean Dubray.

Dans la salle, Caroline Carnot et sa famille écoutent avec émotion leur vieil ami préciser le contexte: Grégoire, finalement rescapé de la Terreur, a poursuivi ses travaux autour de l'éducation sous le Directoire. Mais il est désormais très mal vu par Napoléon pour son républicanisme. Lui-même goûte peu la tyrannie de l'Empereur. Dans le même temps, les catholiques veulent oublier la Révolution et les prêtres assermentés: ce n'était sans doute pas le bon moment pour défier les théologiens par une publication qui serait jugée «hérétique». L'abbé, prudent, a alors enfoui son texte sous des piles d'autres écrits.

Devenu l'un des rares spécialistes de l'abbé Grégoire, Jean Dubray est de plus en plus sollicité. En 2017, un érudit de Nîmes lui téléphone: «Chez un antiquaire, je viens d'acquérir 68 lettres de l'abbé à sa gouvernante, madame Dubois.» Le cœur du chercheur palpite: après presque trente ans à côtoyer l'abbé révolutionnaire, il lui manque toujours de mieux connaître sa vie personnelle. Le collectionneur lui fait parvenir des photocopies des lettres datant de 1801 à 1809. Grégoire a dû démissionner de son évêché – Bonaparte ne l'a pas nommé après le Concordat – et il voyage en Europe.

Londres, Messidor, an X (juillet 1802). Deux lettres sont arrivées de Paris. Vite, Grégoire rassuré par leur lecture, prend la plume pour répondre : « Bonne et respectable mère [...] votre silence m'inquiétait cruellement », confie-t-il à sa chère madame Dubois, avant de lui raconter, comme à son habitude, les visites instructives qu'il mène en esprit toujours curieux: «Nous avons sans cesse parcouru les établissements de bienfaisance, visité les monuments, causé avec les savants...»

Rien de «révolutionnaire» dans les messages que cet homme parfois impétueux adresse à cette figure maternelle qui a tenu sa maison avec beaucoup d'autorité depuis son arrivée à Paris en 1789 jusqu'à son décès en 1831. Madame Dubois sera d'ailleurs son héritière, après l'avoir veillé dans ses derniers moments qui, là encore, ont agité l'opinion.

31 mai 1831. Devant le cimetière du Montparnasse, 25 000 personnes se sont rassemblées pour suivre les obsèques de l'abbé Grégoire. En hommage au défenseur des libertés, des étudiants libéraux tirent eux-mêmes le corbillard. L'événement fait scandale: tout le monde sait que l'archevêque de Paris, un légitimiste, n'a pas pardonné au révolutionnaire et a interdit à tous les prêtres parisiens de lui porter l'extrême-onction. «C'est le confesseur de la reine qui y est allé!» commente un badaud. Grégoire, fidèle à ses idées, a refusé jusqu'au bout de renier la Constitution civile du clergé. Sur la croix qui domine sa tombe, il a simplement fait écrire: «Mon Dieu, faites-moi miséricorde et pardonnez à mes ennemis.»

Avril 2020 : le dernier volume des lettres que Grégoire, évêque très attentif, a adressées à son clergé de Blois est enfin paru! Jean Dubray est satisfait mais s'attaque désormais aux lettres trouvées à Nîmes. Son rêve: que l'un de ses étudiants s'empare de tout le nouveau matériau qu'il a mis au jour, pour écrire enfin la biographie complète et savante qui réhabilite ce révolutionnaire convaincu, demeuré toute sa vie un chrétien fervent.